Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE PASSERELLE ENTRE LA PRISON ET LA VIE LIBRE

Un établissement spécialisé pourrait voir le jour à Payerne

Pour passer progressivement de la prison à la vie libre lorsqu'ils souffrent de problèmes psychiques, certains détenus devraient être accueillis dans une institution appropriée. A cet effet, la Fondation de droit public La Passerelle projette la construction à Payerne d'un établissement médico-social sécurisé (EMSS), offrant les mêmes garanties de sécurité qu'un établissement de détention, mais adapté à la problématique de ces cas particuliers. Son prix est estimé à 3 millions de francs. 40% seront payés par un subside fédéral - pour autant que le projet soit officiellement déposé avant fin 1998 - et les 60% restants seront empruntés à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. Le prix de pension par résident couvrira les frais de fonctionnement et la dette hypothécaire.

Une minorité de détenus souffrent de problèmes psychiques importants qui subsistent pendant leur incarcération. La prison n'est pas équipée pour les traiter durablement et efficacement, pour les "resocialiser". Pour leur permettre de se soigner et de progresser, il faut les accueillir dans une institution appropriée capable de les préparer à un retour à la vie libre, limitant ainsi au maximum le risque de récidive.

Une quinzaine de détenus

L'EMSS sera composé de deux bâtiments (logement et ateliers) destiné à accueillir 15 détenus hommes confrontés à un handicap psychique et placés là par le Service pénitentiaire vaudois. Il s'agit donc d'un lieu de vie, de traitement et d'évaluation de la capacité du détenu à réintégrer un foyer spécialisé ou la vie libre.

Pour encadrer ces résidents, l'établissement disposera d'une quinzaine de postes de travail au moins qui se répartiront en 5 types d'activité: le médical, le paramédical, l'éducation, l'hébergement et l'administratif.

L'EMSS sera construit sur la commune de Payerne, entre les routes de Grandcour et de Neuchâtel sur une surface de 3400 m2 dont le pourtour sera clôturé.

D'un commun accord, la commune de Payerne et l'Etat de Vaud ont choisi d'élaborer un plan d'affectation cantonal. L'EMSS ne coûtera rien à la commune.

Pour Payerne, la création de cet EMSC favorisera l'économie indigène, avec des retombées positives sur les commerces et artisans locaux. Il engendrera également la création de nouveaux emplois dans la région.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 1998

M. André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021 316.48.01 Mme Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, 021 316.40.62